

4 Le lieutenant-colonel Spittal relève des autorités canadiennes.

5 Une cour martiale tenue en Angleterre, le 9 novembre 1915, a déclaré le lieutenant-colonel Spittal coupable d'avoir désobéi à un ordre que lui avait régulièrement donné son officier supérieur, et il a été condamné à la réprimande, après quoi, il est revenu au Canada, le 25 mars 1916

6 Non.

DEFICIT DE L'AGENT BURGESS.

M. DEVLIN demande :

1. Un agent du nom de Burgess est-il employé par le Gouvernement au service des éleveurs à grain de Fort-William?

2. Dans la négative, cet homme a-t-il été employé par le Gouvernement à un titre quelconque?

3. Si le dit Burgess était à l'emploi du Gouvernement a-t-il transmis toutes les sommes reçues par lui pour le compte du Gouvernement?

4. Est-il vrai, comme le bruit en court, que le dit Burgess a actuellement entre les mains une somme de \$125,000, ou environ, d'argent du Gouvernement que ce dernier n'a pu se faire remettre par lui?

5. Dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour obtenir justice?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie) :

1. Non.

2. Oui.

3. Non.

4. Burgess a contrefait une signature au dos de chèques payables à l'éleveur fédéral, et il en a touché le montant dans certaines banques.

5. Tous les efforts ont été faits pour arrêter Burgess, mais sans réussite jusqu'ici. Des poursuites ont été intentées contre les banques pour le recouvrement des fonds ainsi obtenus.

CHAMP D'AVIATION.

M. CARVELL demande :

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'établir un champ d'aviation à l'île d'Orléans, près de Québec?

2. Un terrain a-t-il été offert au Gouvernement pour cet objet?

3. Dans l'affirmative, par qui?

L'hon. M. KEMP (ministre de la Milice et de la Défense) :

1. Non.

2. Non.

3. Répondu sous le n° 2.

ATELIERS DU TRANSCONTINENTAL A SAINT-MALO.

L'hon. M. LEMIEUX demande :

1. Le Gouvernement se propose-t-il d'établir une fabrique de munitions dans les ateliers du Transcontinental à Saint-Malo, près de Québec?

[L'hon. M. Patenaude.]

2. Les autorités municipales de Québec ont-elles fait une demande à cet effet?

L'hon. sir EDWARD KEMP (ministre de la Milice et de la Défense) : Non, pour ce qui regarde le ministère de la Milice.

2. Répondu sous le n° 1.

SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE CAMPBELLTON ET GASPE.

L'hon. M. MARCIL demande :

1. Un marché a-t-il été conclu par le ministère du Commerce pour un service par bateau à vapeur entré Campbellton (N.-B.) et Gaspé (P.Q.)?

2. Dans l'affirmative, quelle est la nature de ce marché?

3. Quel service a été établi entre ces deux endroits l'année dernière, qui l'a accompli et combien a-t-il coûté?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie) :

1. Oui.

2. Le marché comporte un service de tous les quinze jours entre Québec et Gaspé-Bassin, avec relâche aux ports qui sont sur la route.

3. Le service l'année dernière sur cette route était de toutes les semaines, avec arrêt aux mêmes ports. C'était la Compagnie de bateaux à vapeur de Gaspé et de la baie des Chaleurs (limitée), de Québec, qui exécutait ce service. La subvention était de \$8,500 par année.

LE QUAI DE MIGUASHA.

L'hon. M. MARCIL demande :

1. Au cours des trois dernières années, le quai de Miguasha (P.Q.), a-t-il été réparé?

2. Dans l'affirmative, de quelle nature ont été les réparations; combien ont-elles coûté et l'ouvrage a-t-il été donné à l'entreprise ou fait à la tâche?

3. Qui a fourni les matériaux; quel en a été le prix, et l'achat en a-t-il été fait après demande de soumissions?

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Travaux publics) :

1. Oui.

2. En 1914-1915, il a été fait, à la journée, des réparations pour un montant de \$599.24.

3. (a) La Chaleur Bay Mills Company, (b) 10,177 pieds de bois à \$18.50 et 4,556 pieds à \$19 le mille, \$274.26.

SERVICE POSTAL DANS LE COMTE DE BONAVENTURE.

L'hon. M. MARCIL demande :

1. A qui a été accordée l'entreprise du courrier à Carleton, Carleton-Centre, Pointe-Bourque et Carleton-Ouest (P.Q.)?

2. Quel est le chiffre de chaque contrat?

3. Y a-t-il eu demande de soumissions?

4. Dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires, et quel était le chiffre de chaque soumission?